

2019-2015  
2019-10-10



GROUP 5 HERBICIDE

# VELPAR DF VU HERBICIDE

WATER DISPERSIBLE GRANULE

FOR SALE FOR USE IN WOODLAND MANAGEMENT AREAS  
and CHRISTMAS TREE PLANTATIONS

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

**ACTIVE INGREDIENT:** Hexazinone 750 g/kg  
Warning, contains the allergen milk

REGISTRATION NO.: 31766 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



POISON

SKIN IRRITANT  
DANGER - CORROSIVE TO EYES

**NET CONTENTS:** 2 KG

Product Information: 1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number  
1-800-334-7577 (24 hours a day)

**PRECAUTIONS:****• KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

- Avoid contact with skin and clothing.
- Avoid breathing spray mist.
- Do not get in eyes.
- Keep container closed.
- Wear a long-sleeved shirt, long pants and shoes plus socks during application. In addition, wear chemical-resistant gloves and goggles or a face shield during mixing/loading, clean-up or repair activities and when using handheld application equipment.
- Do not enter or allow entry into treated area until 48 hours after application.

**FIRST AID:****IF IN EYES:**

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF ON SKIN OR CLOTHING:**

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF SWALLOWED:**

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**IF INHALED:**

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Treat symptomatically. Medical personnel should contact Bayer's medical information services toll free 1-800-334-7577.

**STORAGE:**

Store product in original container only. Do not contaminate water, other pesticides, fertilizer, food or feed in storage.

**DISPOSAL:**

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.



GROUP 5 HERBICIDE

# VELPAR DF VU HERBICIDE

WATER DISPERSIBLE GRANULE

FOR SALE FOR USE IN WOODLAND MANAGEMENT AREAS  
and CHRISTMAS TREE PLANTATIONS

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND THIS BOOKLET BEFORE USING

**ACTIVE INGREDIENT:** Hexazinone 750 g/kg  
Warning, contains the allergen milk

REGISTRATION NO.: 31766 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



POISON

SKIN IRRITANT  
DANGER - CORROSIVE TO EYES

**NET CONTENTS:** 2 KG

Product Information: 1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number  
1-800-334-7577 (24 hours a day)

**PRECAUTIONS:**

• **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

- Avoid contact with skin and clothing.
- Avoid breathing spray mist.
- Do not get in eyes.
- Keep container closed.
- Wear a long-sleeved shirt, long pants and shoes plus socks during application. In addition, wear chemical-resistant gloves and goggles or a face shield during mixing/loading, clean-up or repair activities and when using handheld application equipment.
- Do not enter or allow entry into treated area until 48 hours after application.

**FIRST AID:**

**IF IN EYES:**

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF ON SKIN OR CLOTHING:**

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**IF SWALLOWED:**

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**IF INHALED:**

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Treat symptomatically. Medical personnel should contact Bayer's medical information services toll free 1-800-334-7577.

**RESTRICTED USES**

**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

**NATURE OF RESTRICTION:**

This product is to be used only in the manner authorized; consult local pesticide regulatory authorities about use permits, which may be required.

Aerial application For Woodland Management Areas of Less Than 500 ha for site preparation prior to planting conifers.

VELPAR DF VU HERBICIDE may be applied by either fixed or rotary wing aircraft. VELPAR DF VU HERBICIDE must reach the ground in order to be effective, so the dispersal system chosen should be one that produces large spray droplets that are less likely to drift. Avoid dispersal systems or settings that produce spray droplets of less than 200 micrometers VMD. The optimum volume median diameter of the spray droplets should be greater than 400 micrometers. The spray should be released as close to the ground as possible. Do not release spray at heights greater than 15 meters above the canopy top.

With conventional boom and nozzle systems, the nozzles should point straight back to minimize the production of small droplets. Microfoil and Thru Valve booms are also well suited to VELPAR DF VU HERBICIDE application.

Apply 2.88-5.76 kg of VELPAR DF VU HERBICIDE per hectare in a minimum of 35 litres water per hectare.

For information on buffer zones required for the protection of water bodies and terrestrial habitat, please refer to the buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Avoid dispersal systems or settings that produce spray droplets of less than 200 micrometers VMD.

Do not apply when windspeed at the 10-meter height is greater than 15 kph.

### **IMPORTANT**

Injury to or loss of desirable trees or other plants may result from failure to observe the following: DO NOT drain or flush equipment on or near desirable trees or other plants or on areas where their roots may extend, or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots. Do not use on lawns, walks, driveways, tennis courts, or similar areas. Prevent spray drift to desirable plants. Keep from contact with fertilizers, insecticides, fungicides, and seeds. Do not contaminate any body of water.

DO NOT use VELPAR DF VU HERBICIDE on gravelly or rocky soils, or soils that are sandy or coarse textured. DO NOT apply to sites whose physical state will prevent penetration of VELPAR DF VU HERBICIDE into the root zone of the target species. This includes frozen and snow-covered soils, sites that are water-saturated, or sites in which the water table is close to the surface. Do not use on sloped sites where there is the potential for run-off to sensitive areas. To allow sufficient soil penetration, do not apply late in the season close to freeze up. For further definition of soil type refer to the "Soil Definition" section. If help is required to identify soil conditions of environmental concern, contact a Bayer CropScience representative.

For information on buffer zones required for the protection of water bodies and terrestrial habitat, please refer to the buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Observe provincial guidelines or regulations that regulate treatment on slopes, establishment of buffer zones around water bodies and guidelines that prescribe the manner in which treatments may be applied. In the absence of such guidelines or regulations, read and observe the section "TREATMENT ON SLOPES".

**SOIL DEFINITIONS:**

Gravelly soils are soils having more than 70% by volume of coarse fragments (gravel, cobbles, or stones) with too little fine fraction to fill spaces larger than 1 mm.

Rocky soils are soils where 25-90% is occupied by rock outcrops and most of the remainder by shallow soils.

Light or coarse soils consist of sand, loamy sand, and sandy loam.

Medium soils consist of loam, silt loam, silt, sandy clay and sandy clay loam.

Heavy or fine soils consist of silty clay, silty clay loam, clay and clay loam.

**TREATMENT ON SLOPES:**

To reduce down-slope movement of the herbicide or treated soil particles into sensitive areas (for example aquatic systems or wetlands) consider the characteristics/conditions of the site before treatment. Site characteristics/conditions that may lead to such occurrences following heavy rainfall include compacted soils, fine textured soils, absence of organic layer, absence of harvest residue or forest floor litter and angle of slope. Potential for contamination of sensitive areas as a result of run off will be reduced by inclusion of buffer zones at or near the bottom of slope.

**GENERAL INFORMATION**

VELPAR DF VU HERBICIDE is a water dispersible granule to be mixed in water and applied as a broadcast spray for selective control of certain weeds and brush in woodland management areas (500 hectares or less of a wooded area or site to be planted to forest) and Christmas tree plantations. It is non-corrosive to equipment.

VELPAR DF VU HERBICIDE provides pre-emergence and post-emergence control of undesirable vegetation. Applications to plants before leaves are fully expanded are more effective than later treatments. Applications should not be made after target deciduous species have achieved full annual growth.

Foliar applications when vegetation is dormant or semi-dormant may not be effective in herbaceous plants. VELPAR DF VU HERBICIDE is absorbed through the roots and may demonstrate contact activity on foliage. There is, however, limited long-term effect on woody species following foliar application only. For brush control, soil applications are most effective.

Best results are obtained when VELPAR DF VU HERBICIDE is present in the root zone during active growth of the target vegetation. Symptoms usually appear in herbaceous plants within 2 weeks after application under warm, humid conditions, while 4 to 6 weeks may be required when weather is cool. If rainfall after application is inadequate to activate VELPAR DF VU HERBICIDE in the soil, plants may recover from contact effects and continue to grow until sufficient rainfall moves VELPAR DF VU HERBICIDE into the root zone.

Symptoms usually appear within 3 weeks in actively growing woody plants after sufficient rainfall has carried the herbicide into the root zone. Defoliation and subsequent refoitation may occur until root reserves are exhausted at which time susceptible plants die. The degree of control and duration of effect will vary with amount of chemical applied, soil texture and organic matter, rainfall, temperature, weed or brush species, soil moisture, and other conditions.

Moisture is required to activate VELPAR DF VU HERBICIDE in the soil. The effectiveness of VELPAR DF VU HERBICIDE may be reduced as the level of organic matter in the soil increases.

## DIRECTIONS FOR USE

Calibrate equipment before spraying. Do not use excessive agitation after initial mixing as foaming may result. Avoid storing mixed solutions of VELPAR DF VU HERBICIDE overnight where temperatures may fall below 7 degrees C. Do not apply more than 5.76 kg/ha per year. Do not apply to frozen or snow-covered soil. Avoid overlapping and shut off spray while starting, turning, slowing or stopping in order to avoid injury to desirable trees. Do not use mist blowers.

### WOODLAND MANAGEMENT (LESS THAN 500 HA) BROADCAST APPLICATIONS (Ground Application)

For the control of herbaceous vegetation and certain woody plants in reforestation areas and sites to be established as Christmas Tree plantations prior to planting conifers apply VELPAR DF VU HERBICIDE as a spray mixed in water to uniformly cover the soil surface. Apply as a coarse spray. Large droplets reduce the potential for drift and help ensure that VELPAR DF VU HERBICIDE reaches the soil surface. Apply the specified amount of VELPAR DF VU HERBICIDE in a minimum of 250 litres water per hectare.

Apply 2.88 kg to 5.76 kg of VELPAR DF VU HERBICIDE per hectare. If crystallization in the spray or mixing tanks is a problem, N-butyl alcohol may be added. Use the higher rate on fine textured soils high in organic matter and for hard to kill species. For medium textured soils, use the lower rate. On all soils, the higher rate will provide longer residual control. Do not use on gravelly soils, rocky soils or soils that are sandy or coarse textured.

Black spruce, white spruce, red pine and bare root jack pine stock may be planted immediately on medium and fine textured soils where the organic layer has not been removed following an application of 2.88 kg/ha. If rates greater than 2.88 kg/ha were used or if the organic layer has been removed or severely disturbed, or if lodgepole pine or container jack pine stock is to be planted, delay planting until the season following treatment.

#### SPECIES CONTROLLED BY BROADCAST APPLICATION:

Brome Grass	<i>Bromus spp</i>
Blue Joint Grass	<i>Calamagrostis spp</i>
Goldenrod	<i>Solidago spp</i>
Raspberries	<i>Rubus spp</i>

#### Ground Application:

Apply the specified amount of VELPAR DF VU HERBICIDE in a minimum of 250 litres of water per hectare.

### APPLICATIONS TO ESTABLISHED CONIFERS (Conifer Release)

Christmas Tree Plantations (Balsam Fir, Red Pine, Scotch Pine, Black Spruce, White Spruce, Colorado Blue Spruce).

VELPAR DF VU HERBICIDE may be applied over established trees in both transplanted and naturally regenerating stands for control of certain herbaceous weeds and shrubs. Apply the



specified amount in the spring after the ground has thawed but before flushing (bud break) of the conifers and before weeds have more than 5 cm of new growth.

**Amount To Use:**

Apply 672 g to 2.656 kg of VELPAR DF VU HERBICIDE per hectare, except on white spruce where the maximum rate is 2.016 kg per hectare. Choose from the rate ranges below to determine the appropriate amount for each weed. Within each rate range, the lower rate should be used on lighter soils, lower in organic matter; the higher rate on heavier soils high in organic matter.

**Weeds Controlled By 672 g to 1.344 kg/ha:**

Redroot pigweed

Barnyard grass

**Weeds Controlled By 1.344 to 2.656 kg/ha**

Redroot pigweed

Perennial grasses including,

Barnyard grass

timothy, brome and quack grass

Raspberry

Blackberry

Goldenrod

**SPRAY APPLICATIONS:**

Apply the specified dose in 100-300 litres water per hectare. Do not use excessive agitation after initial mixing as foaming may result. Avoid storing mixed solutions of VELPAR DF VU HERBICIDE overnight where temperatures may fall below 7 degrees C as crystallization may occur. If crystallization does occur, 2-4% v/v N-butyl alcohol may be added to the mixture. Avoid overlapping and shut off spray while starting, turning, slowing, or stopping in order to avoid injury to desirable trees. Do not apply to frozen or snow covered soil. Do not use mist blowers. If trees are too tall to permit uniform broadcast spray application, direct the spray below the lower branches.

Do not apply VELPAR DF VU HERBICIDE to extremely sandy or gravelly soils or to any soils with less than 1% organic matter. Do not apply where the terrain does not permit even and accurate application. Avoid treating fields that may be subject to erosion following improved weed control, or areas of fields that are wet or poorly drained. For information on buffer zones required for the protection of water bodies and terrestrial habitat, please refer to the buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. Do not apply to transplanted trees in the same season as transplanting.

**REPLANTING TO OTHER CROPS:**

Information enabling specific recommendations for rotational crops and recropping intervals is limited. Do not seed any crop treated with VELPAR DF VU HERBICIDE until a successful field bioassay shows that the crop in question may be grown safely. A successful field bioassay means growing to maturity a test strip of the crop across the field.

Persistence of VELPAR DF VU HERBICIDE in the soil is influenced by temperature, rainfall, soil type and organic matter.

Seeding of field bioassays is not recommended less than 24 months after the last VELPAR DF VU HERBICIDE application.

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact Bayer CropScience Inc. at 1-888-283-6847 for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically

recommended on this label. The user assumes the risk of losses that result from the use of tank mixes that do not appear on this label or that are not specifically recommended by Bayer CropScience Inc.

**Field sprayer application:** **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

**Aerial application:** **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

**Buffer zones:**

Use of the following spray methods or equipment **DOES NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Crop		Buffer Zones (metres) required for the protection of:				Terrestrial habitat
			Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		
			Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field Sprayer*	Woodland management (less than 500 ha)		3	1	2	1	NR
	Established conifers		2	1	1	1	5
Aerial	Woodland management (less than 500 ha)	Fixed Wing	350	175	250	125	NR
		Rotary Wing	225	100	150	80	NR

NR: Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use in forestry and woodlot management

For tank mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The buffer zones for Velpar DF VU Herbicide can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Buffer Zone Calculator on the Pest Management Regulatory Agency web site.

## **INSTRUCTIONS FOR AERIAL APPLICATION:**

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment, which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

### **Use Precautions**

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified buffer zones should be observed.

Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

### **Operator Precautions**

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-888-283-6847 or obtain technical advice from the distributor or your

provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

Volume: Apply the recommended rate in a minimum spray volume of 35 litres per hectare.

For information on buffer zones required for the protection of water bodies and terrestrial habitat, please refer to the buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## **ENVIRONMENTAL HAZARDS**

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

## **RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:**

For resistance management, VELPAR DF VU HERBICIDE is a Group 5 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to VELPAR DF VU HERBICIDE and other Group 5 herbicides. The resistance biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- ◆ Where possible rotate the used of VELPAR DF VU HERBICIDE or other Group 5 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- ◆ Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted
- ◆ Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- ◆ Monitor treated weed populations for resistance development.
- ◆ Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- ◆ Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- ◆ For further information or to report suspected resistance, contact a Bayer CropScience representative at 1-888-283-6847 or at [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

## **STORAGE:**

Store product in original container only. Do not contaminate water, other pesticides, fertilizer, food or feed in storage.

**DISPOSAL:**

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for cleanup of spills.

**NOTICE TO USER:**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Velpar is a registered trademark of Tessenderlo Kerley, Inc. used under license by Bayer.

2019-2015  
2019-10-10



**GROUPE 5 HERBICIDE**

## **HERBICIDE VELPAR DF VU**

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES SECTEURS D'AMÉNAGEMENT DE  
BOISÉS, ET LES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF:** Hexazinone 750 g/kg  
Avertissement, contient l'allergène lait

N° D'HOMOLOGATION : 31766 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**POISON**

IRRITANT POUR LA PEAU  
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

**CONTENU NET: 2 KG**

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

**PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Bien refermer le contenant.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation et pour utiliser de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer dans une zone traitée ni laisser quiconque y entrer pendant les 48 heures suivant l'application.

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments pour humains ou animaux durant l'entreposage.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.





# HERBICIDE VELPAR DF VU

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES SECTEURS D'AMÉNAGEMENT DE  
BOISÉS, ET LES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF:** Hexazinone 750 g/kg  
Avertissement, contient l'allergène lait

N° D'HOMOLOGATION : 31766 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU  
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

**CONTENU NET:** 2 KG

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

**PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Bien refermer le contenant.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation et pour utiliser de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer dans une zone traitée ni laisser quiconque y entrer pendant les 48 heures suivant l'application.

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

**USAGE RESTREINT**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon

le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**RESTRICTIONS:**

Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée. Consulter les organismes régionaux de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation exigés. Ce produit est destiné à être appliqué par voie aérienne dans les secteurs d'aménagement de boisés de moins de 500 ha, en vue de la préparation du terrain pour la plantation de conifères.

L'herbicide VELPAR DF VU peut être appliqué par avion ou par hélicoptère. Pour être efficace, L'herbicide VELPAR DF VU doit atteindre le sol; il faut donc choisir un système de pulvérisation qui produit de grosses gouttelettes afin de réduire au minimum la dérive. On doit éviter d'utiliser des systèmes de pulvérisation qui produisent des gouttelettes dont le diamètre volumique médian (DVM) est inférieur à 200 microns. Le DVM optimal des gouttelettes devrait être supérieur à 400 microns. La pulvérisation doit être effectuée aussi près du sol que possible, à une hauteur inférieure à 15 mètres au-dessus du couvert végétal.

Avec les rampes de pulvérisation traditionnelles, les buses doivent pointer directement vers l'arrière afin de réduire le plus possible la formation de petites gouttelettes. On peut également se servir des systèmes Microfoil et Thru Valve pour appliquer L'herbicide VELPAR DF VU .

Utiliser entre 2,88 et 5,76 kg de L'herbicide VELPAR DF VU dans au moins 35 litres d'eau pour chaque hectare.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Éviter d'utiliser des systèmes de pulvérisation ou des réglages qui produisent des gouttelettes d'un DVM inférieur à 200 microns.

Ne pas effectuer d'application lorsque la vitesse du vent, à une hauteur de 10 mètres, dépasse 15 km/h.

**IMPORTANT**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

NE PAS appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.

NE PAS appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.

Éviter le contact de la solution avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. NE contaminer aucune étendue d'eau.

NE PAS appliquer L'herbicide VELPAR DF VU sur les sols graveleux, rocailleux, sableux ou de texture grossière. NE PAS appliquer lorsque les conditions physiques du milieu empêchent L'herbicide VELPAR DF VU d'atteindre la zone racinaire des espèces cibles. Les sols gelés ou enneigés, saturés d'eau ou ceux dans lesquels la nappe phréatique est près de la surface comptent parmi ces conditions. Ne pas utiliser sur les terrains en pente où il y a risque d'écoulement du produit vers des régions sensibles. Ne pas utiliser en fin de saison, à l'approche du gel, afin de permettre une pénétration suffisante. Pour plus de renseignements sur le type de sol, se référer à la rubrique «Définition Des Types De Sols». Si l'on a besoin d'aide pour déterminer les conditions de sol pouvant poser un problème d'ordre environnemental, communiquer avec des représentants Bayer CropScience.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Respecter les directives et règlements provinciaux concernant l'application sur les terrains en pente, l'établissement de zones tampons en périphérie des étendues d'eau ainsi que les modes d'application possibles de l'herbicide. En l'absence de directives ou de règlements, lire et mettre en application les recommandations fournies à la rubrique «TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE».

#### **DÉFINITION DES TYPES DE SOLS :**

Les sols graveleux sont ceux qui contiennent plus de 70 % en volume de fragments grossiers (gravier, galets ou cailloux) et trop peu de fragments fins pour remplir les interstices de plus de 1 mm.

Les sols rocailleux sont ceux où 25 à 90 % de la superficie est occupée par les affleurements rocheux, le reste étant occupé par une mince couche de sol meuble.

Les sols légers ou de texture grossière incluent le sable, le sable terreux et le terreau sableux.

Les sols de texture moyenne incluent le terreau, le terreau limoneux, le limon, l'argile sableuse et le terreau d'argile sableux.

Les sols lourds ou de texture fine incluent l'argile limoneuse, le terreau d'argile limoneux, le terreau d'argile et l'argile.

#### **TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE :**

Pour réduire l'écoulement de l'herbicide ou de particules de sol traitées vers des régions sensibles (par exemple, systèmes aquatiques ou marécages), tenir compte des caractéristiques et conditions du terrain avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions du terrain pouvant favoriser un tel écoulement après des précipitations importantes, on compte les sols tassés ou de texture fine, l'absence d'une couche organique de surface, de résidus de récolte ou de litière forestière de même que l'angle de la pente. On peut réduire les risques de contamination des régions sensibles en aménageant une zone tampon au bas de la pente.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'herbicide VELPAR DF VU se présente sous forme de granules dispersables dans l'eau. Mélangé à l'eau, il peut être appliqué à la volée pour l'élimination sélective de certaines mauvaises herbes et broussailles dans les secteurs d'aménagement de boisés (région boisée ou destinée au reboisement forestier de 500 hectares ou moins), et les plantations d'arbres de Noël. Il n'est pas corrosif pour l'outillage de pulvérisation.

L'herbicide VELPAR DF VU supprime la végétation indésirable en prélevée et en postlevée. Les applications sont plus efficaces lorsqu'elles sont faites avant que les feuilles ne soient pleinement développées. On ne doit pas faire d'applications après que les espèces cibles à feuilles décidues sont parvenues au stade de la pleine croissance annuelle.

Pour les plantes herbacées, les applications foliaires peuvent ne pas être efficaces lorsque la végétation est en dormance ou en semi-dormance. L'herbicide VELPAR DF VU est absorbé par les racines, mais il peut exercer une certaine activité par contact foliaire. Ses effets à long terme sur les espèces ligneuses sont cependant limités s'il est appliqué uniquement sur les feuilles.

Pour la suppression des broussailles, les applications au sol sont les plus efficaces. On obtient les meilleurs résultats lorsque L'herbicide VELPAR DF VU est présent dans la zone racinaire durant la croissance active des végétaux visés. Dans le cas des plantes herbacées, les symptômes apparaissent généralement dans les deux semaines qui suivent l'application si le temps est chaud et humide, tandis que cela peut prendre de 4 à 6 semaines lorsqu'il fait frais. S'il ne pleut pas suffisamment pour activer L'herbicide VELPAR DF VU dans le sol, il se peut que les espèces cibles surmontent l'effet de l'herbicide absorbé par les feuilles et qu'elles poursuivent leur croissance jusqu'à ce que des précipitations suffisantes entraînent L'herbicide VELPAR DF VU dans la zone racinaire.

Dans le cas des plantes ligneuses en période de croissance active, les symptômes apparaissent généralement trois semaines après que des pluies suffisantes ont véhiculé l'herbicide jusqu'aux racines. Les feuilles peuvent tomber et repousser ensuite, jusqu'à ce que les racines aient épuisé leurs réserves et que les plantes sensibles en meurent. L'étendue et la durée des résultats varieront selon la quantité d'herbicide utilisée, la texture, la teneur en matières organiques et l'humidité du sol, l'importance des précipitations, la température, la nature des mauvaises herbes et broussailles et autres facteurs.

Le sol doit être humide pour activer L'herbicide VELPAR DF VU. L'efficacité de L'herbicide VELPAR DF VU diminue à mesure que la teneur en matières organiques du sol augmente.

## **MODE D'EMPLOI**

Étalonner l'outillage de pulvérisation avant de l'utiliser. Ne pas agiter de façon excessive une fois que le mélange a été fait, afin de limiter la formation de mousse. Éviter d'entreposer au cours de la nuit des solutions préparées de L'herbicide VELPAR DF VU lorsqu'on prévoit des températures inférieures à 7 °C. Ne pas appliquer plus de 5,76 kg de L'herbicide VELPAR DF VU par hectare par année. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou enneigé. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le

pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir et arrêter, afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer au moyen d'atomiseurs.

### **AMÉNAGEMENT DE BOISÉS (moins de 500 ha) APPLICATION À LA VOLÉE (Application terrestre)**

Pour la suppression des plantes herbacées et de certaines plantes ligneuses poussant dans des aires de reboisement et des emplacements destinés à la plantation d'arbres de Noël avant la plantation de conifères, appliquer L'herbicide VELPAR DF VU sous forme de solution aqueuse en le pulvérisant de façon à recouvrir uniformément la superficie traitée. Utiliser un jet formé de grosses gouttelettes afin de réduire le risque de dérive et de permettre à L'herbicide VELPAR DF VU d'atteindre le sol. Appliquer la quantité spécifiée de L'herbicide VELPAR DF VU dans au moins 250 litres d'eau par hectare.

Appliquer de 2,88 kg à 5,76 kg de L'herbicide VELPAR DF VU par hectare. S'il se produit une cristallisation du produit dans le réservoir du pulvérisateur ou dans celui qui sert au mélange, ajouter de l'alcool N-butyle. Utiliser la dose la plus élevée sur les sols de texture fine riches en matières organiques et pour les espèces difficiles à détruire. Sur les sols de texture moyenne, utiliser la dose la plus faible. Sur tous les sols, plus la concentration du produit est grande, plus l'effet résiduel est prolongé. Ne pas utiliser sur les sols graveleux ou rocaillieux ou les sols sableux ou de texture grossière.

Suivant une application de l'herbicide à un taux de 2,88 kg/ha, l'épinette noire, l'épinette blanche, le pin rouge et le pin gris à racines nues peuvent être plantés immédiatement dans un sol de texture fine ou moyenne dont la couche organique est intacte. Si l'on a utilisé un taux d'application supérieur à 2,88 kg/ha ou si la couche organique du sol a été enlevée ou sérieusement perturbée, ou encore s'il est question de planter des pins vrillés ou des pins gris en contenant, attendre à la saison suivant le traitement.

#### **ESPÈCES SUPPRIMÉES PAR UNE APPLICATION À LA VOLÉE :**

Brome	<i>Bromus spp.</i>
Foin bleu	<i>Calamagrostis spp</i>
Verge d'or	<i>Solidago spp</i>
Framboisier	<i>Rubus spp</i>

#### **Application Terrestre :**

Appliquer la quantité spécifiée de L'herbicide VELPAR DF VU dans au moins 250 litres d'eau par hectare.

#### **APPLICATIONS AUX CONIFÈRES ÉTABLIS (Expansion des conifères)**

Plantations d'arbres de Noël (sapin baumier, pin rouge, pin sylvestre, épinette noire, épinette blanche, épinette bleue du Colorado)

L'herbicide VELPAR DF VU peut être appliqué sur les arbres établis tant dans les aires de transplantation que les secteurs de régénération naturelle pour supprimer certaines mauvaises herbes et certains arbustes nuisibles. Appliquer la quantité d'herbicide spécifiée au printemps après le dégel du sol, mais avant le débourrement (éclosion des bourgeons) des conifères et avant que les nouvelles pousses de mauvaises herbes dépassent 5 cm.

**Quantité à utiliser:**

Utiliser de 672 g à 2,656 kg de L'herbicide VELPAR DF VU par hectare, sauf sur l'épinière blanche pour laquelle le taux maximal est de 2,016 kg par hectare. Se baser sur les taux d'application indiqués ci-dessous pour chaque mauvaise herbe. À l'intérieur de chaque gamme, utiliser la dose la plus faible pour les sols légers, pauvres en matières organiques et la dose la plus forte pour les sols lourds à haute teneur en matières organiques.

**Mauvaises herbes supprimées avec 672 g à 1,344 kg/ha**

Amarante à racine rouge

Pied-de-coq

**Mauvaises herbes supprimées avec 1,344 à 2,656 kg/ha**

Amarante à racine rouge

Pied-de-coq

Framboisier

Mûrier

Verge d'or du Canada

Graminées vivaces incluant le brome,

la fléole des prés et le chiendent

**PULVÉRISATIONS:**

Utiliser la dose indiquée dans 100 à 300 litres d'eau par hectare. Prendre garde de ne pas trop agiter la solution après le mélange initial afin de limiter la formation de mousse, Éviter d'entreposer les solutions préparées de L'herbicide VELPAR DF VU jusqu'au lendemain, étant donné qu'une cristallisation peut se produire si la température descend au-dessous de 7 °C. En cas de cristallisation, on peut ajouter de l'alcool N-butylique à 2-4 % v/v à la solution. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir ou arrêter afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer l'herbicide sur un sol gelé ou enneigé. Ne pas se servir d'atomiseurs. Si les arbres sont trop grands pour permettre une application à la volée uniforme, diriger le jet sous les branches inférieures.

Ne pas appliquer L'herbicide VELPAR DF VU sur un terrain sablonneux ou graveleux ou sur tout sol renfermant moins de 1 % de matières organiques. Ne pas utiliser dans les endroits où il est impossible de faire une application uniforme et précise du produit. Éviter de traiter les terrains qui seraient exposés à l'érosion après l'élimination des mauvaises herbes, de même que les sols saturés d'eau ou mal drainés. Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres. Ne pas appliquer sur les arbres qui ont été transplantés au cours de la saison.

**AUTRES CULTURES :**

Il existe peu de recommandations spécifiques sur les cultures de rotation et les intervalles à respecter entre les cultures. Ne pas ensemer avec une autre culture un champ traité avec L'herbicide VELPAR DF VU, à moins qu'un test d'activité biologique concluant montre qu'il n'y a aucun risque. Un test d'activité biologique est concluant lorsqu'on peut faire pousser jusqu'à maturité dans le champ traité une bande expérimentale de l'espèce que l'on désire cultiver.

La persistance de L'herbicide VELPAR VU DF dans le sol dépend de la température, des précipitations, du type de sol et de sa teneur en matières organiques.

Il n'est pas recommandé de procéder aux tests d'activité biologique dans les champs traités moins de 24 mois après la dernière application de L'herbicide VELPAR DF VU.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Bayer CropScience Inc.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones Tampons:

**AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE** en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et application localisée.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :					
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Aménagement de régions boisées (de moins de 500 ha)	3	1	2	1	Non requise	
	Conifères établis	2	1	1	1	5	
Pulvérisation	Aménagement	Par	350	175	250	125	Non



par voie aérienne	de régions boisées (de moins de 500 ha)	avion					requis
		Par hélicoptère	225	100	150	80	Non requis

Non requis : Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requis en foresterie ni pour l'aménagement de régions boisées.

Pour ce qui est des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon indiquée la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Il est possible de modifier les zones tampons associées avec l'herbicide VELPAR DF VU selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

## **INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas

épandre pendant les périodes calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique sensibles.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 35 litres par hectare.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement du produit depuis les zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter son application dans les zones avec des pentes modérées à fortes ou sur les sols compactés ou argileux

Ne pas appliquer ce produit quand on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques due au ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à l'herbicide VELPAR DF VU , herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VELPAR DF VU et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VELPAR DF VU ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec des représentants Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.com](http://www.bayercropscience.com).

### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments et le fourrage entreposé.

### **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Velpar est une marque déposées de Tessenderlo Kerley, Inc. utilisée sous licence par Bayer.